

Article 1 : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. »

Paragraphe 6 : L'homme

**CEC 374-379**

## **4. L'homme au paradis**

### *I- DÉFINITION*

L'état de justice originelle (ou d'innocence) est l'état où se trouvent Adam et Ève avant la chute. Il comporte :

- des dons naturels

- des donc préternaturels destinés à élever l'homme au-dessus de sa condition (pour l'ordonner à sa fin surnaturelle et disposer les moyens en vue de cette fin)

-> soumission du corps à l'âme impassibilité

-> soumission des facultés inférieures aux facultés supérieures absence de concupiscence

-> soumission des facultés supérieures à Dieu humilité

La justice originelle a plusieurs caractéristiques:

- elle est un principe rectificateur

- elle est intérieure à l'homme

- elle n'est pas due à la nature humaine en vertu de ses éléments constitutifs mais est un don accordé gracieusement par Dieu

### *II- ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA JUSTICE ORIGINELLE*

#### 1- Création de l'homme dans la grâce et dans l'amitié de Dieu

Adam a été créé dans la grâce. Notons qu'Adam était dans le régime de la foi et non de la vision. Il aurait dû progresser vers la béatitude finale<sup>1</sup>.

#### 2- Les dons préternaturels

##### a- L'immortalité

Selon l'Écriture, la mort est une conséquence du péché :

---

<sup>1</sup> Cf. I<sup>a</sup>, q. 94, a. 1 ; q. 95, a. 3.

*Yahvé Dieu fit à l'homme ce commandement: " Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu ne mangeras pas car, le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement. "*<sup>2</sup>

*" Du fruit de l'arbre qui est dans le milieu du jardin, Dieu a dit: " Vous n'en mangerez pas, vous n'y toucherez pas sous peine de mort. "*<sup>3</sup>

Le récit de la Genèse laisse donc apparaître deux arbres : celui de la connaissance du bien et du mal, qu'il ne faut manger sous aucun prétexte, et celui de vie. Selon saint Augustin, Adam et Ève auraient dû s'y alimenter pour entretenir leur immortalité ! Les deux sont liés entre eux puisqu'après le péché, Dieu place un ange devant l'arbre de vie pour en interdire l'accès à Adam et à Ève. La transgression de l'ordre du Créateur entraîne la privation de l'immortalité. Quoi qu'il en soit des explications à son sujet, l'arbre de vie est un symbole d'immortalité qui est perdue par le péché.

*" À la sueur de ton front, tu mangeras ton pain jusqu'à ce que tu retournes au sol puisque tu en fus tiré. Car tu es poussière et tu retourneras en poussière. "*<sup>4</sup>

*Dieu n'a pas fait la mort, il ne se réjouit pas de la perte des vivants.*<sup>5</sup>

*Dieu a fait l'homme incorruptible, il en a fait une image de sa propre nature; c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde.*<sup>6</sup>

*De même que, par un seul homme, le péché est entré dans le monde et, avec le péché, la mort...*<sup>7</sup>

Les Pères de l'Église affirmeront donc que l'homme a été créé immortel mais cette immortalité n'est pas due aux principes de la nature : à strictement parler, l'homme est corruptible puisque constitué de deux principes dont l'un, matériel, vieillit et se dégrade. C'est donc par un don de Dieu qu'Adam en fut préservé. Et comme ce don n'était pas dû à la nature, il l'eût perdu par le péché. Voilà pourquoi la patristique parle d'*immortalité conditionnelle* : elle était conditionnée par l'attitude du premier homme. Il ne serait pas mort s'il avait obéi ; il

---

<sup>2</sup> Gn 2, 16-17. Le texte de la Vulgate comprend une forme d'insistance : *Morte morieris*.

<sup>3</sup> Gn 3, 3.

<sup>4</sup> Gn 3, 19.

<sup>5</sup> Sg 1, 13.

<sup>6</sup> Sg 2, 23.

<sup>7</sup> Rm 5, 12.

est mort puisqu'il a désobéi. Dans leur ensemble, les Pères de l'Eglise partagent cette vision. On peut citer, par exemple:

*On me dira: l'homme est-il né mortel par nature ? Nullement. Alors était-il immortel ? Je ne le dis pas davantage. On me dit maintenant: il n'était donc ni l'un ni l'autre. Ce n'est pas encore mon avis. L'homme, en naissant, n'est naturellement ni mortel ni immortel; mais, comme je l'ai dit, il est capable de devenir l'un ou l'autre. La balance penche dans le sens de l'immortalité, s'il observe la volonté de Dieu: il devient alors immortel, il devient un Dieu. Si, au contraire, il se tourne vers les œuvres de mort, en désobéissant à Dieu, il sera lui-même cause de sa mort. Car Dieu a fait l'homme libre et responsable. Ce que, donc, il s'était attiré par sa négligence et sa désobéissance, Dieu lui en fait grâce maintenant, par un effet de sa bonté et par compassion pour ceux d'entre les hommes qui lui obéissent. En effet, comme l'homme qui a désobéi s'est exposé à la mort, ainsi en obéissant à la volonté de Dieu, quiconque le veut peut acquérir la vie éternelle. Car Dieu nous a donné la Loi et ses saints commandements: quiconque les accomplit peut se sauver et, en obtenant l'immortalité, recevoir en héritage l'incorruptibilité.* <sup>8</sup>

Saint Augustin reprend ces positions: il n'était pas dans le pouvoir de la nature humaine de ne pas pouvoir mourir, c'est-à-dire que l'immortalité ne découle pas des forces de notre humanité. Adam, en revanche, pouvait ne pas mourir mais c'était l'effet d'un don de Dieu :

*Selon une double cause qu'on peut envisager, on doit dire que l'homme avant le péché était mortel et immortel: mortel, parce qu'il pouvait mourir; immortel, parce qu'il pouvait ne pas mourir. Autre chose est ne pouvoir mourir (prérogative des natures que Dieu a faites immortelles); autre chose est pouvoir ne pas mourir. C'est de cette dernière façon que le premier homme a été créé immortel: l'immortalité ne lui venant pas de la constitution de sa nature mais bien de l'arbre de vie. Après son péché, il fut éloigné de cet arbre, afin qu'il pût mourir, lui qui, s'il n'avait pas péché, aurait pu ne pas mourir. Il était donc mortel, eu égard à sa condition de corps animal, mais immortel par un bienfait de son Créateur.* <sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> SAINT THÉOPHILE D'ANTIOCHE, *Trois livres à Autolytus*, " Sources chrétiennes, 20 ", Cerf, II, 27, p 46-47.

<sup>9</sup> SAINT AUGUSTIN, *De Genesi ad litteram*, VI, 36, PL 34, 354.

Saint Thomas reprend ces analyses à son compte<sup>10</sup>. Il distingue plusieurs incorruptibilités différentes :

- celle due à l'absence de matière, comme pour les anges, qui est donc de nature

(cause matérielle)

anges

- celle des êtres corruptibles par nature mais auxquels est attachée une forme incorruptible

(cause formelle)

bienheureux

- celle des êtres corruptibles mais préservés par Dieu

(cause efficiente)

Adam et Ève

L'immortalité d'Adam et d'Ève n'est pas due à une vertu insérée en eux : elle n'est pas causée de l'intérieur par les principes de la nature. Elle est un don surnaturel venant de Dieu et préservant le corps de la corruption tant que l'âme reste soumise à son Créateur. L'âme immortelle de l'homme postule - mais n'exige pas nécessairement - l'immortalité du sujet humain. Celle-ci est un don du Très-Haut.

Elle engendre l'impassibilité de nos premiers parents<sup>11</sup> : ils ne pouvaient souffrir parce que la douleur est signe d'imperfection.

Les articles suivants (a. 3 et 4) explosent qu'Adam devait se nourrir dans le Paradis terrestre et qu'il aurait conservé son immortalité en mangeant le fruit de l'arbre de vie, comme l'avait déjà indiqué saint Augustin.

Notons au passage l'idée amusante d'immortalité liée à l'arbre de vie que nous retrouverons par ailleurs. L'immortalité entraîne l'impassibilité.

#### b- L'intégrité ou absence de concupiscence

L'intégrité de la nature humaine signifie la soumission des appétits inférieurs à l'intelligence et à la volonté. La concupiscence n'existe pas comme appétit déréglé mais la tendance sensible, elle, est bien présente. L'Écriture l'atteste à travers la honte qu'éprouvent Adam et Eve en découvrant leur nudité:

*Or, tous deux étaient nus, l'homme et la femme, et ils n'avaient pas honte l'un de l'autre.* <sup>12</sup>

*Alors leurs yeux à tous deux s'ouvrirent et ils découvrirent qu'ils étaient nus.* <sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> Cf. I<sup>a</sup>, q. 97, a. 1.

<sup>11</sup> Cf. I<sup>a</sup>, q. 97, a. 2.

<sup>12</sup> Gn 2, 25.

Saint Paul atteste aussi largement que le péché a entraîné la concupiscence<sup>14</sup> : c'est donc qu'avant, Adam n'en souffrait pas !

Comme l'immortalité, l'intégrité n'est pas due à la nature mais est une préservation par Dieu de sa créature. Également, elle est une sentence certaine (pas de foi).

### c- Le bonheur

Les premiers hommes vivaient heureux dans le Paradis terrestre à cause de leur union à Dieu et de l'intégrité de leur nature. Mais cette félicité n'était pas encore la Béatitude finale<sup>15</sup>.

Pour aller plus loin :

- SAINT BASILE DE CÉSARÉE, *Sur l'origine de l'homme*, « Sources chrétiennes, 160 », éd. du Cerf.
- SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE, *La Création de l'homme*, « Sources chrétiennes, 6 », éd. du Cerf.
- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, I<sup>a</sup>, q. 94-102.
- LADARIA, L., *Mystère de Dieu, mystère de l'homme. Anthropologie théologique*, Parole et silence.

---

<sup>13</sup> Gn 3, 7.

<sup>14</sup> Cf. Rm 6 et 7.

<sup>15</sup> Cf. I<sup>a</sup>, q. 94, a. 1, ad 1.